

# Table des matières

## PARTIE I BELGIQUE

<b>Chapitre 1. Les retards de paiement en Belgique</b>	11
Section 1. Évolution de la situation, de la crise sanitaire à nos jours	11
I. L'impact des crises successives sur les retards de paiement	11
II. Analyse de la situation des retards de paiement	12
1. Les facteurs de risques qui peuvent impacter les paiements à l'échéance	13
2. Les comportements de paiement en Belgique	14
3. La relation de causalité entre la durée des retards de paiement et les faillites	15
Section 2. Les réformes législatives: ce qui change pour les créanciers	15
<b>Chapitre 2. Les mesures de prévention à adopter pour limiter le risque d'impayé</b>	19
Section 1. Bien identifier son débiteur et vérifier sa solvabilité	19
I. L'identification du débiteur	19
1. La Banque-Carrefour des Entreprises	19
2. Les bases de données	20
II. La solvabilité du débiteur	20
1. La Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique	20
2. Le Bureau de Sécurité Juridique	21
3. Le Fichier central des avis de saisie, de délégation, de cession, de règlement collectif de dettes et de protêt	21
4. La Banque-Carrefour de la sécurité sociale	22
Section 2. Disposer de documents commerciaux bien rédigés, précis et complets	22

I.	Les conditions générales	22
1.	Adaptez vos conditions générales au profil de vos débiteurs	23
2.	Veillez à ce que vos conditions générales ne contiennent pas de clauses abusives	23
A.	À l'égard du débiteur consommateur	23
B.	À l'égard du débiteur entreprise ou pouvoir public	24
3.	Assurez-vous que vos conditions générales sont opposables au débiteur	25
4.	Faites rédiger des conditions générales adaptées au droit de la vente électronique si vous vendez en ligne	27
5.	Respectez les conseils de rédaction de base	27
6.	Prévoyez des clauses qui seront utiles au recouvrement de vos créances	28
A.	La clause de paiement	28
B.	La clause de contestation des factures	29
C.	La clause relative aux pénalités de retard de paiement	30
D.	La clause relative au remboursement des frais de recouvrement	32
II.	Les factures	33
1.	Quelles sont les mentions qui doivent figurer sur une facture ?	33
2.	Dans quelle langue la facture doit être rédigée ?	34
3.	La facture électronique	34
A.	Qu'est-ce qu'une facture électronique au sens légal du terme ?	35
B.	Est-ce qu'une facture électronique équivaut à une facture papier ?	36
C.	L'accord du débiteur sur l'utilisation des factures électroniques	36
D.	Les garanties fournies par la facture électronique	36
E.	Est-ce qu'une facture électronique peut être produite en justice ?	37
4.	Les obligations administratives relatives aux factures (électroniques ou non)	38
A.	Assurer l'authenticité, l'intégrité et la lisibilité de la facture	38
B.	Conserver les factures pendant la durée légale	38
Section 3.	Conserver tous les éléments de preuve de votre créance	38
	Preuve de la créance	38
1.	Comment faire la preuve d'une créance ?	38

2.	Qui doit faire la preuve de l'envoi de la facture ?	39
3.	Quelle est la force probante d'une facture acceptée ?	39
Section 4.	Connaître les règles et adopter les bonnes pratiques	40
I.	Lorsque le débiteur est une entreprise : loi du 2 août 2002 sur la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales	40
1.	Champ d'application	40
2.	Caractère supplétif de la volonté des parties	40
3.	Le délai de paiement	41
4.	Le droit aux intérêts en cas de retard de paiement	42
5.	L'indemnité forfaitaire et l'indemnité raisonnable pour frais de recouvrement	42
6.	Les clauses manifestement abusives et celles qui sont présumées l'être	43
II.	Lorsque le débiteur est un consommateur : loi du 4 mai 2023 sur les dettes du consommateur	43
1.	Champ d'application	43
2.	Le recouvrement amiable des dettes d'un consommateur	44
A.	Un premier rappel de paiement gratuit et délai de 14 jours calendriers sans pénalité	44
B.	Des pénalités légalement plafonnées	45
3.	L'activité de recouvrement amiable de dettes par des « recouvreurs de dettes »	45
A.	L'inscription préalable auprès du SPF Économie	45
B.	Modalités d'exercice de l'activité de recouvrement amiable de dettes	46
C.	Les causes de suspension de l'activité du recouvrement amiable	47
D.	Les sanctions en cas de violation des dispositions légales	47
Section 4.	Être vigilant et demander des acomptes	48
	L'acompte sur le prix	48
1.	Quel est le montant de l'acompte qui peut être demandé ?	48
2.	Le créancier a-t-il le droit de conserver l'acompte en cas d'annulation du contrat par le débiteur ?	48
<b>Chapitre 3.</b>	<b>Les règles et bonnes pratiques pour le recouvrement amiable d'une créance</b>	50
Section 1.	Les courriers de rappel et de mise en demeure	50
I.	La lettre de rappel	50

II.	La lettre de mise en demeure	51
1.	Quelles sont les informations à mentionner dans une mise en demeure ?	51
2.	Quels sont les effets d'une mise en demeure ?	52
A.	La mise en demeure fait courir les intérêts de retard	52
B.	L'interruption de la prescription	52
III.	Quelques conseils pour que les courriers de rappel et de mise en demeure soient efficaces	54
Section 2.	Trouver un accord avec le débiteur	54
I.	La transaction	54
1.	Définition et avantages	55
2.	Le contrat de transaction	55
A.	Forme	55
B.	Validité	55
C.	Contenu	56
D.	Force contraignante	56
II.	La médiation	57
1.	Généralités	57
2.	Le recouvrement de créances par une médiation	57
Section 3.	La procédure extrajudiciaire de recouvrement des créances non contestées	58
I.	Caractéristiques	58
II.	Champ d'application	59
III.	Déroulement de la procédure	59
1.	Envoi d'une sommation de payer préalable	59
2.	Pendant le délai d'un mois à compter de la signification du commandement de payer	60
3.	Après l'expiration du délai d'un mois à compter de la signification du commandement de payer	60
4.	Registre central pour le recouvrement des créances non contestées	61
IV.	Avantages et inconvénients	61
<b>Chapitre 4.</b>	<b>La mise en œuvre des procédures judiciaires</b>	<b>63</b>
Section 1.	Les procédures judiciaires devant des tribunaux belges	63
I.	La procédure sommaire d'injonction de payer	63
1.	Champ d'application	64
2.	Déroulement de la procédure	64

A.	La sommation préalable et l'introduction de la procédure	64
B.	La décision du juge	65
C.	L'opposition ou l'appel du débiteur contre l'ordonnance	65
II.	La procédure judiciaire classique	65
1.	Comment se déroule cette procédure ?	65
A.	L'introduction de la procédure	65
B.	L'audience d'introduction et les débats succincts	66
C.	La mise en état et l'audience de plaidoiries	66
D.	Le jugement	67
E.	L'exécution du jugement	67
F.	Les voies de recours contre le jugement (l'opposition et l'appel)	68
2.	Les frais auxquels le créancier s'expose en cas de procédure	69
A.	Les frais d'huissier	69
B.	Les honoraires et frais d'avocat	70
C.	De quels frais le créancier pourra-t-il être remboursé ?	70
Section 2.	Les procédures européennes de recouvrement de créances	72
I.	La procédure d'injonction de payer européenne	73
1.	Champ d'application	73
2.	Quel tribunal saisir ?	74
3.	Déroulement de la procédure	74
A.	L'introduction de la demande	74
B.	L'examen de la demande et le prononcé de l'injonction	75
C.	Le droit d'opposition du débiteur	75
D.	Le droit de demander le réexamen de l'injonction de payer européenne	76
4.	Les frais	77
II.	Le règlement des petits litiges	77
1.	Principe	77
2.	Champ d'application	78
3.	Quel tribunal saisir ?	78
4.	Déroulement de la procédure	78
A.	Introduction et notification de la demande au défendeur	78
B.	Le jugement et son exécution	79
C.	Les recours	79
D.	Le droit de demander le réexamen du jugement rendu	79

5. Conclusions	80
III. Le titre exécutoire européen pour les créances incontestées	81
<b>Chapitre 5. Les sûretés et saisies conservatoires</b>	<b>82</b>
Section 1. Les sûretés	83
I. Mise en gage des biens du débiteur	83
1. Constitution du gage	83
2. Sur quoi peut porter le gage et pour garantir quelles créances ?	84
3. Le contrat de gage	84
4. Opposabilité aux tiers	85
5. Droits et obligations des parties	85
6. Réalisation du gage en cas de défaillance du débiteur	86
II. La réserve de propriété	86
1. La réserve de propriété doit être établie par écrit au plus tard au moment de la délivrance du bien	87
2. La réserve de propriété se maintient sur le bien devenu immeuble par incorporation si elle est enregistrée	87
III. Le cautionnement solidaire	88
IV. La convention de cession de rémunération	89
V. Le privilège du vendeur impayé	89
Section 2. Les saisies conservatoires	90
I. Caractéristiques	90
II. Conditions requises pour procéder à une saisie conservatoire	90
1. Conditions de fond	90
2. Conditions de forme (articles 1413 et 1414 du Code judiciaire)	91
III. Effets de la saisie conservatoire	92
IV. Types de saisies conservatoires bien utiles dans le cadre d'un recouvrement de créances	92
1. La saisie-arrêt	92
2. La saisie mobilière	94
3. La saisie-gagerie	95
<b>Chapitre 6. Le recouvrement de créances lorsque le débiteur fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité</b>	<b>96</b>
Section 1. Les procédures d'insolvabilité	96
Généralités	96
I. L'accord amiable hors réorganisation judiciaire: un outil de prévention hors des tribunaux	97

II.	La procédure de réorganisation judiciaire	97
1.	La requête en réorganisation judiciaire	98
2.	Déroulement de la procédure	98
A.	L'examen de la demande	98
B.	Le jugement d'ouverture de la PRJ	99
C.	Informations et liste des créanciers sursitaires	99
D.	Effet du jugement d'ouverture de PRJ	99
E.	Le prolongement du sursis	99
F.	Points particuliers	100
2.	Procédure de réorganisation judiciaire privée	100
III.	Le transfert sous autorité judiciaire	101
IV.	La préparation d'une faillite privée	101
V.	La faillite	102
VI.	Le registre central d'insolvabilité <i>RegSol</i>	103
Section 2.	Bon à savoir pour le créancier	103
<b>Chapitre 7.</b>	<b>Quelles sont les clés pour un recouvrement de créances réussi ?</b>	<b>105</b>
Section 1.	Déterminer une politique de recouvrement face aux mauvais payeurs	105
I.	Établir un constat de la situation	105
II.	Fixer des objectifs chiffrés à atteindre	106
III.	Déterminer des procédures internes	107
IV.	Allouer des ressources et choisir des méthodes et des outils adéquats	107
V.	Exploiter les sources et les informations sur le débiteur	107
VI.	Analyser régulièrement la rentabilité du recouvrement effectué et faire des réajustements	108
Section 2.	Agissez à temps... afin d'éviter la prescription de vos créances	108
Section 3.	Développez une relation de confiance avec vos partenaires	110
<b>Annexes</b>		<b>111</b>
Annexe 1.	Formulaire type A de demande européenne d'injonction de payer	112
Annexe 2.	Extrait de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil COM (2023) 533 final 2023/0323 (COD) du 12 septembre 2023 sur la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales	118
Annexe 3.	Tarif des rétributions pour l'utilisation de certains services de <i>RegSol</i>	125

**PARTIE II**  
**ALLEMAGNE**

<b>Chapitre 1. Les retards de paiement en Allemagne</b>	129
<b>Chapitre 2. L'accès aux informations concernant un débiteur établi en Allemagne</b>	130
Section 1. Bureaux d'inscription de la population	130
Section 2. Bureaux des métiers et registres de commerce	131
Section 3. Registre des débiteurs	131
Section 4. Entreprises privées proposant des informations sur la solvabilité des personnes	132
<b>Chapitre 3. Qualité du débiteur : différence entre une entreprise et un consommateur</b>	133
Section 1. Le débiteur est une entreprise ou un pouvoir public	133
Section 2. Le débiteur est un consommateur	135
<b>Chapitre 4. Mesures pratiques à prendre pour le recouvrement amiable des créances</b>	136
Section 1. La créance	136
Section 2. Expédition d'une mise en demeure formelle	138
Section 3. Modes alternatifs de solution des conflits – Médiation économique	139
<b>Chapitre 5. La mise en œuvre des procédures judiciaires</b>	142
Section 1. La procédure d'injonction de payer	142
I. La procédure nationale d'injonction de payer – <i>Mahnverfahren</i>	142
II. La procédure européenne d'injonction de payer (règlement (CE) n° 1896/2006)	144
Section 2. La procédure ordinaire en première instance	144
Section 3. Les procédures de saisie	146
Section 4. Les procédures d'appel	147
Section 5. Le jugement et la procédure d'exécution	148
I. L'exécution d'un titre national allemand	148
II. L'exécution d'un titre exécutoire belge	149
<b>Chapitre 6. Les garanties et les mesures conservatoires</b>	150
Section 1. Les garanties	150
Section 2. Les mesures conservatoires	151

<b>Chapitre 7. Les pénalités de retard de paiement</b>	152
<b>Chapitre 8. Le recouvrement des coûts des actions en recouvrement de créances</b>	154
Section 1. Le recouvrement des frais de procédure extrajudiciaire	154
Section 2. Le recouvrement des frais de procédure judiciaire	155
<b>Chapitre 9. Le recouvrement de créances lorsque le débiteur fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité</b>	156

### PARTIE III

#### FRANCE

<b>Chapitre 1. Les retards de paiement en France</b>	161
<b>Chapitre 2. L'accès aux informations concernant un débiteur établi en France</b>	163
Section 1. L'identification de la personne du débiteur	163
I. Le débiteur est un particulier	163
II. Le débiteur est une entreprise (personne physique ou morale)	163
Section 2. Informations liées à la personne du débiteur	164
Section 3. La consultation des bonnes sources d'informations	165
I. Le fichier national des chèques irréguliers (FNCI)	165
II. Le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP)	165
III. Le fichier central des chèques (FCC)	166
IV. Le fichier bancaire des entreprises (FIBEN)	166
V. Le fichier national des comptes bancaires et assimilés (FICOBA)	166
VI. Le cadastre et le service de publicité foncière	167
VII. Le Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)	168
VIII. Le registre du commerce et des sociétés (RCS)	168
IX. Le registre spécial des entrepreneurs individuels à responsabilité limitée (RSEIRL)	169
X. Le fichier national des interdits de gérer	169
<b>Chapitre 3. Différences selon la qualité du débiteur : professionnel ou consommateur</b>	171
Section 1. Le débiteur est un professionnel	171
I. Les professionnels qui ne sont pas des personnes publiques	171

II. Les professionnels personnes publiques	172
Section 2. Le débiteur est un consommateur	173
<b>Chapitre 4. Mesures pratiques à prendre pour le recouvrement amiable des créances</b>	177
Section 1. La preuve de la dette	177
Section 2. Tenter le recouvrement amiable de la créance	178
I. Contacter le débiteur	178
II. Envoyer une mise en demeure	179
1. La forme et le fond de la mise en demeure	179
2. Les effets de la mise en demeure	180
Section 3. Modes alternatifs de règlement des conflits – Médiation commerciale	181
<b>Chapitre 5. La mise en œuvre de procédures judiciaires</b>	184
Propos liminaire: la représentation par avocat	184
1. En première instance	184
2. En référé	185
3. En appel	185
Section 1. Les procédures rapides/simplifiées	185
I. La saisie conservatoire	185
1. Le principe	185
2. Les conditions requises	185
3. Les délais	186
4. Coûts	187
II. L'injonction de payer	187
1. L'introduction de la procédure	187
2. Le déroulement de la procédure	188
3. La phase contradictoire (les voies de recours)	188
III. Le référé-provision	189
1. Cas d'ouverture	189
2. Créance et contestation	189
3. La provision	189
4. Tribunal compétent	189
5. Introduction de la procédure	190
IV. L'ordonnance	190
1. Exécution de l'ordonnance	190
2. Coûts	191

3. Voies de recours	191
Section 2. La procédure ordinaire en première instance: l'assignation en paiement	191
I. Champ d'application	191
II. Détermination de la compétence	192
III. Introduction de la procédure	192
IV. Déroulement de la procédure jusqu'au jugement	193
V. Le jugement	193
VI. L'exécution de la décision	193
VII. Majoration des intérêts de retard	194
VIII. Coûts	194
IX. De quels frais le créancier pourra-t-il être remboursé?	195
Section 3. La procédure d'appel	195
Section 4. L'exécution du jugement	196
<b>Chapitre 6. Les garanties et les mesures de conservation</b>	198
Section 1. La clause de réserve de propriété	198
Section 2. Le cautionnement	199
Section 3. Le gage	199
Section 4. Le nantissement du fonds de commerce	200
Section 5. Le nantissement de parts sociales et valeurs mobilières	200
Section 6. Le nantissement de brevets, marques, logiciels	200
Section 7. Le nantissement de créances	201
Section 8. L'hypothèque	201
Section 9. Le droit de rétention	201
<b>Chapitre 7. Les pénalités pour retard de paiement</b>	202
<b>Chapitre 8. Le recouvrement des coûts des actions en recouvrement de créances</b>	203
Section 1. Les coûts du recouvrement de créances non judiciaire	203
Section 2. Les coûts du recouvrement de créances judiciaire	203
<b>Chapitre 9. Le recouvrement des créances quand le débiteur est en difficulté financière</b>	205
Section 1. Le débiteur professionnel: la « faillite » ou le « dépôt de bilan »	205
I. S'informer	205
II. Déclarer sa créance	205
III. Conséquences immédiates du jugement d'ouverture sur les droits du créancier	206

Section 2. Le débiteur non professionnel: le surendettement	207
I. Mise en œuvre	207
II. Le rétablissement personnel	207
<b>Annexes</b>	<b>209</b>
Annexe 1. Articles L. 441-10 et L. 441-11 du Code de commerce (en vigueur au 1 <sup>er</sup> avril 2023)	211
Annexe 2. Demande en injonction de payer devant le tribunal judiciaire et le tribunal de commerce (articles 1405 à 1422 du Code de procédure civile)	214
<b>PARTIE IV</b>	
<b>GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG</b>	
<b>Chapitre 1. Les retards de paiement au Luxembourg</b>	<b>223</b>
<b>Chapitre 2. L'accès aux informations concernant un débiteur établi au Grand-Duché de Luxembourg</b>	<b>225</b>
Section 1. Les sources	225
I. Le registre de commerce et des sociétés	225
II. Le Journal Officiel: le <i>Mémorial</i> , partie C – Recueil des sociétés et associations	226
Section 2. Le recueil d'informations pertinentes	226
I. Les comptes annuels	226
II. Le patrimoine et sa disponibilité	227
1. Patrimoine immobilier	227
A. L'administration du cadastre et de la topographie	227
B. Le conservateur des hypothèques auprès de l'administration de l'enregistrement et des domaines	227
2. Patrimoine mobilier	228
<b>Chapitre 3. Différence selon la qualité du débiteur: entreprise ou consommateur</b>	<b>229</b>
Section 1. Le recouvrement de créances lorsque le débiteur est une entreprise ou un pouvoir public	229
I. Transactions entre entreprises et entre entreprises et pouvoirs publics	229
1. Définitions et champ d'application	229
2. Les délais de paiement	230

3. Les intérêts de retard	231
A. Exigibilité	231
B. Taux d'intérêt	231
II. Dispositions propres aux relations avec les pouvoirs publics	232
Section 2. Le recouvrement de créances lorsque le débiteur est un consommateur	233
I. Définitions et champ d'application	233
II. Les délais de paiement	233
III. Les intérêts de retard	234
1. Exigibilité	234
2. Taux d'intérêt	234
IV. Opposabilité des conditions générales et protection des consommateurs	235
<b>Chapitre 4. Mesures pratiques à prendre pour le recouvrement amiable des créances</b>	236
Section 1. La créance	236
I. Principes de la preuve entre commerçants	236
1. Les « actes sous signature privée »	237
2. Le point de la « facture acceptée » mérite quelques précisions	237
II. Principes de la preuve entre un commerçant et un consommateur	238
III. Facturation électronique	238
1. Principes	238
2. Facturation électronique dans le cadre des marchés publics et des contrats de concession	239
3. En pratique	239
Section 2. La mise en demeure	240
Section 3. La médiation commerciale	241
I. La médiation conventionnelle	241
II. La médiation judiciaire	242
III. L'homologation	243
<b>Chapitre 5. Les procédures judiciaires</b>	244
Section 1. Les procédures simplifiées	244
I. La procédure d'injonction de payer délivrée par la justice de paix – L'ordonnance de paiement (art. 129 et s. du Nouveau Code de procédure civile)	244
1. Introduction de la demande en ordonnance de paiement	245

2.	Obtention de l'ordonnance	245
3.	Voie de recours du débiteur	246
4.	Obtention d'une ordonnance exécutoire	246
II.	La procédure d'injonction de payer délivrée par le tribunal d'arrondissement – La provision sur requête (articles 919 et suivants du Nouveau Code de procédure civile)	246
1.	Introduction de la demande en provision sur requête	246
2.	Obtention de l'ordonnance	247
3.	Voie de recours du débiteur	247
4.	Obtention d'une ordonnance exécutoire	248
III.	La procédure de référé-provision sur assignation (article 933, alinéa 2, du Nouveau Code de procédure civile)	248
1.	Introduction de la demande en provision	249
2.	Obtention de l'ordonnance	249
3.	Opposition et appel par le débiteur	250
Section 2.	La procédure ordinaire en première instance	250
I.	L'introduction de la procédure	250
1.	Les tribunaux de paix: la citation	251
2.	Les tribunaux d'arrondissement: l'assignation	252
II.	L'instance judiciaire	252
III.	Le jugement	253
1.	Le jugement par défaut	253
2.	Le jugement contradictoire	253
IV.	Les voies de recours	253
V.	Procédure d'exécution	254
1.	Saisie-exécution	254
2.	Saisie sur salaire	255
3.	Procédure d'exécution – Jugement étranger européen	256
<b>Chapitre 6.</b>	<b>Les garanties et les mesures conservatoires</b>	<b>257</b>
Section 1.	Les garanties qui préexistent au litige	257
I.	La clause de réserve de propriété	257
II.	La cession de salaire	257
Section 2.	Les mesures conservatoires après le début du litige	258
I.	Nature et limites	258
II.	Conditions requises pour procéder à une saisie conservatoire en matière commerciale uniquement	259

1. Conditions de fond	259
2. Conditions de forme	259
III. Exemple de saisie qui présente un caractère conservatoire – La saisie-arrêt	260
1. Conditions de fond	260
A. Nécessité d'une autorisation judiciaire préalable	260
B. Une créance exigible	260
C. Une créance certaine	260
D. Une créance liquide	260
2. Conditions de forme	261
3. Limites pratiques de la saisie-arrêt	261
IV. Procédure d'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires	261
<b>Chapitre 7. La clause pénale</b>	263
<b>Chapitre 8. Le recouvrement des coûts des actions en recouvrement de créances</b>	264
Section 1. Les dépens	264
Section 2. Le remboursement des frais d'honoraires d'avocat	265
Section 3. La loi du 18 avril 2004	265
<b>Chapitre 9. Le recouvrement de créances lorsque le débiteur est en faillite</b>	266

## PARTIE V

## PAYS-BAS

<b>Introduction</b>	269
<b>Chapitre 1. Les retards de paiement aux Pays-Bas</b>	270
<b>Chapitre 2. L'accès aux informations concernant un débiteur établi aux Pays-Bas</b>	271
Section 1. L'identification des débiteurs établis aux Pays-Bas	271
Section 2. Les informations relatives à la solvabilité du débiteur	271
<b>Chapitre 3. Différence selon la qualité du débiteur : entreprise ou consommateur</b>	272
Section 1. Quand le débiteur est une entreprise	272
Section 2. Quand le débiteur est un consommateur	272

<b>Chapitre 4. Mesures pratiques à prendre pour le recouvrement amiable de créances</b>	274
Section 1. La créance	274
Section 2. L'envoi d'une mise en demeure	275
Section 3. Les méthodes alternatives de résolution de conflits	275
I. L'arbitrage commercial	275
II. La médiation commerciale	276
<b>Chapitre 5. Les procédures judiciaires</b>	278
Section 1. Les procédures particulières: les procédures sommaires	278
Section 2. Les procédures « classiques »: les procédures de première instance	279
Section 3. Les procédures de saisies	281
Section 4. La procédure d'appel	281
Section 5. Le jugement – Les procédures d'exécution	281
Section 6. Les procédures européennes	282
I. Règlement (CE) n° 1896/2006 relatif à la procédure européenne d'injonction de payer	282
II. Règlement (CE) n° 861/2007 relatif à la procédure européenne de règlement des petits litiges	283
<b>Chapitre 6. Les garanties et les mesures conservatoires</b>	284
Section 1. Les garanties	284
Section 2. Les mesures conservatoires	285
<b>Chapitre 7. Les pénalités de retard</b>	286
<b>Chapitre 8. Le recouvrement des coûts des actions de recouvrement de créances</b>	287
<b>Chapitre 9. Le recouvrement de créances lorsque le débiteur est en faillite</b>	288